

# **Faut-il classer les revues en sciences humaines et sociales ?**

## **Dix années de controverses françaises (1999-2009)**

Gabriel Galvez-Behar  
Université Lille Nord de France

### ***1. Introduction***

Un an après une crise universitaire que la France n'avait pas connue depuis plus de trente ans, il est impossible d'aborder les questions de l'évaluation dans le domaine des sciences humaines et sociales sans préciser le statut de ceux qui participent à ces débats. Bien des enjeux sont obscurcis par l'ignorance, parfois sciemment entretenue, des positions de ceux qui prennent position. Aussi n'est-il pas inutile de préciser le lieu qu'occupe l'auteur de ces lignes. Historien, maître de conférences en début de carrière, j'ai été amené à assumer un certain nombre de ces fonctions dites d'« intérêt collectif » que l'institution peine à reconnaître, voire à définir. Ces dernières ne me donnent aucune légitimité particulière pour évoquer ces questions d'évaluation. Mais, à dire vrai, celles-ci concernent tous les universitaires soucieux du devenir de la place de l'Université. Ma participation au secrétariat de rédaction d'une revue d'histoire sociale – *Le Mouvement social* – m'a conduit, en revanche, à m'intéresser de plus près au problème de l'évaluation des revues, non pas du point de vue de l'expert, mais de celui d'un de ces multiples acteurs qui tentent, au quotidien, de faire tourner un rouage indispensable de la vie scientifique.

« Faut-il classer les revues en sciences humaines et sociales ? » En France, la question est au cœur de conflits portant sur l'évaluation en SHS, car le classement des revues apparaît aujourd'hui comme le cheval de Troie d'une politique visant à introduire une « sélection naturelle » entre universitaires. Aussi la question donne-t-elle lieu à des réponses tranchées et bien souvent négatives. Pourtant elle est, à certains égards, assez naïve. Classer des revues n'est guère une pratique nouvelle : les bibliothécaires y procèdent depuis fort longtemps, sans que cela ne suscite quelque émotion que ce soit. C'est que les

classements qui agitent la communauté académique française ne sont pas neutres : ils entendent établir une relation d'ordre entre les revues pour fonder des décisions de politique scientifique. La cristallisation des arrière-pensées de toutes sortes autour de ce terme de « classement » n'aide pas à comprendre comment, dans la France des années 2000, a pu émerger l'idée d'une hiérarchisation des revues en sciences humaines et sociales. La présente communication entend revenir sur cette décennie de controverses françaises. S'il est vrai que la question se pose à l'échelle internationale, la spécificité de l'enseignement supérieur français, mais aussi celle de ses revues, justifie un tel cadre d'analyse. Aussi faut-il dans un premier temps revenir sur la crise de croissance traversée par les sciences humaines et sociales en France, avant d'évoquer la place des revues dans les politiques d'évaluation plus globales et les réactions que le classement des revues a pu susciter.

## ***2. La crise de croissance des SHS en France et les revues***

On ne peut comprendre les interrogations dont les revues en SHS font aujourd'hui l'objet sans les replacer dans le contexte d'une crise de croissance de ces disciplines qui se répercute sur le monde des revues.

### *2.1. De la croissance à l'éclatement*

Deux moments ponctuent l'essor du nombre d'enseignants-chercheurs en France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : les années 1960, durant lesquelles les effectifs d'universitaires augmentent de plus de 300%, et les années 1990, période durant laquelle ces mêmes effectifs connaissent une progression de près de 50 %. Le domaine des lettres et des sciences humaines n'est pas à l'écart de cette dernière. Entre 1960 et 1970, le nombre d'universitaires dans ces disciplines augmente de 485 % ; entre 1990 et 2000, l'augmentation est de 61 %, voire de 71 % si l'on intègre les disciplines juridiques, économiques et de gestion<sup>1</sup>. En somme, dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté universitaire française en SHS connaît une forte expansion qui favorise, dans

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Statistiques des enseignements. Tableaux et informations*, 1972, 1977, 1987. *Note d'information*, n° 81-38, novembre 1981 ; n° 86-30, juillet 1986 ; n° 91-48, 1991 ; n° 97-29, juillet 1997 ; n° 02-42, septembre 2002.

une certaine mesure, son éclatement.

L'enquête menée en France par l'Institut national de recherche pédagogique sur l'enseignement supérieur en histoire illustre bien ce mouvement de croissance centrifuge dans le cas de cette discipline<sup>2</sup>. Non seulement le nombre d'historiens universitaires double presque entre 1980 et 2005, mais le nombre d'associations d'historiens connaît une progression similaire : près d'une centaine sont créées durant la même période, reflétant et favorisant en même temps une intensification de la division du travail scientifique. Dans le domaine de l'histoire économique, par exemple, une telle évolution se traduit par l'apparition de nouvelles structures consacrées à des objets spécifiques et soutenues par des institutions publiques ou privées finançant à la fois des bourses et des publications. Par ailleurs, cette dynamique ne va pas sans produire un certain émiettement renforçant le déclin des paradigmes intégrateurs apparus dans les années 1960.

À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, les sciences humaines et sociales en France connaissent ainsi une crise de croissance qui vient ébranler l'équilibre assez précaire construit dans les années 1970. Les revues scientifiques se trouvent, tout logiquement, également touchées.

## 2.2. *Le modèle économique des revues françaises en SHS*

Citant une étude de 1993, Sophie Barluet, auteur d'un rapport sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, émettait l'hypothèse d'une stabilité du nombre de revues de SHS<sup>3</sup>. Un tel constat fait cependant l'impasse sur le fait qu'il résulte d'un solde établi avant les années 1990. Or plusieurs indices convergent pour laisser penser que les revues semblent avoir connu un mouvement similaire aux effectifs d'enseignants-chercheurs. Sur les quelque 400 revues savantes répertoriées à partir de l'annuaire de l'association *Ent'revues*, près de 120 ont ainsi été créées dans les années 1990. Même si une enquête approfondie nécessite de corroborer cette hypothèse, il semble bien que la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle ait vu une augmentation sensible, mais pas exponentielle, du

---

2 « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », en ligne : <<http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php>>, consulté le 3 mai 2010.

3 BARLUET S. (avril 2006), *Les revues françaises aujourd'hui : entre désir et dérives, une identité à retrouver*, rapport de mission pour le Centre national du livre.

nombre de revues dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Ce mouvement est d'autant plus notable qu'il met à mal un modèle économique des revues françaises en SHS, qui repose sur une forte implication des acteurs publics. Non seulement ces revues émanent d'équipes d'universitaires qui, faut-il le rappeler, sont, pour la plupart, fonctionnaires ou payés par l'État, mais encore une grande partie des clients des revues sont constitués par les bibliothèques universitaires<sup>4</sup>. Or, au même moment, ces dernières sont confrontées à un double problème: une augmentation du coût des abonnements et l'apparition de l'édition numérique, avec l'utilisation du CD-ROM dans un premier temps, puis avec celle d'Internet. Entre 1980 et 1999, le coût des abonnements des bibliothèques universitaires évolue de manière différente selon les secteurs disciplinaires et la provenance des périodiques. Les années 1985-1990 se caractérisent ainsi par une forte augmentation du prix des abonnements étrangers alors que se produit, dans la décennie suivante, un mouvement similaire touchant les revues françaises.

Tableau 1: Taux de croissance annuel moyen des abonnements aux publications périodiques en bibliothèque universitaire. France, 1980-1999. *Source* : Inspection générale des bibliothèques, *Rapport annuel 1998, février 1999*.

	1980-1990		1990-1999	
	Français	Étranger	Français	Étranger
<b>Droit – Économie -Gestion</b>	8%	11%	5%	6%
<b>Lettres – SHS</b>	5%	8%	8%	4%
<b>Médecine</b>	6%	14%	8%	7%
<b>Pharmacie</b>	6%	14%	9%	7%
<b>Sciences</b>	6%	13%	7%	5%

Dès la fin des années 1980, dans le domaine des sciences exactes, cette évolution avait conduit les bibliothécaires, influencés pour certains par l'essor des plans de développement des collections aux États-Unis, à produire des analyses bibliométriques des revues afin de répondre au

4 MINON M. & CHARTRON G. (juin 2005), *État des lieux comparatif de l'offre de revues SHS. France – Espagne – Italie. Étude réalisée pour le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*, p. 71.

« besoin croissant d'estimer le degré de cohérence des acquisitions [et] de marquer les choix d'une certaine rationalité »<sup>5</sup>. L'augmentation continue des charges durant les années 1990 conduit Ghislaine Chartron et Jean-Michel Salaün à faire le constat d'une « crise économique des revues scientifiques dans les bibliothèques » entretenue à la fois par l'augmentation du nombre de publications, mais aussi par les investissements dans l'édition numérique qui s'impose depuis le début des années 1990<sup>6</sup>.

En effet, ces contraintes économiques et budgétaires se font d'autant plus sentir que le support numérique vient bouleverser les équilibres antérieurs. Dans un premier temps, les publications numériques apparaissent comme une innovation technique permettant de répondre à des problèmes de stockage et facilitant l'accès des contenus. Non seulement l'accès à distance est censé améliorer le confort de la recherche, mais surtout la possibilité de dresser des requêtes non plus sur les métadonnées du document mais sur son contenu constitue une rupture dont on mesure encore mal les effets sur les pratiques de recherche. En outre, en offrant une variété de services, de la constitution de bases bibliographiques personnelles à la veille scientifique, le support numérique s'impose malgré son coût. Entre 2000 et 2004, toutes disciplines confondues, le coût des abonnements à des périodiques électroniques supporté par les bibliothèques universitaires françaises croît à un taux annuel moyen de 58%. Entre 2000 et 2007, ce coût est multiplié par 11 tandis que la part de ce poste budgétaire dans les dépenses des bibliothèques universitaires passe de 1 à 7%.

Tableau 2: Dépenses des bibliothèques universitaires françaises consacrées aux abonnements électroniques (2000-2007). En euros courants. Source : Application statistique des bibliothèques de l'enseignement supérieur

<b>Exercice</b>	<b>Abonnements électroniques</b>	<b>Total</b>
<b>2000</b>	1 006 165	127 573 385
<b>2001</b>	2 083 359	124 701 294
<b>2002</b>	3 187 050	138 714 123
<b>2003</b>	5 564 882	148 493 441
<b>2004</b>	6 331 026	153 205 245

5 CRESSENT J.-P. (1987), « Citations et évaluations des périodiques. Principes, applications, perspectives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 32, p. 236.

6 CHARTRON G. & SALAÜN J.M. (2000), « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 45, p. 32.

<b>2005</b>	7 858 236	154 947 078
<b>2006</b>	8 863 583	163 473 385
<b>2007</b>	11 838 484	165 042 323

Face à des contraintes économiques de plus en plus fortes, le problème du classement des revues apparaît comme une tentative de rationalisation des acquisitions dans un contexte d'augmentation des coûts encouragée par l'essor des publications et, de manière indirecte, par celui de la communauté universitaire.

### 2.3. Les tentatives de rationalisation du financement des revues

Le problème, toutefois, se pose également pour les acteurs qui assurent le financement en amont des revues. Les revues françaises en SHS ne sont pas financées par leurs seuls clients. Plusieurs organismes publics concourent à leur financement par le biais de subventions, mais aussi grâce à un appui matériel et humain sur lequel il faudra revenir.

Le CNRS est un acteur important de cette économie des revues. Alors qu'en 1984, l'organisme aide 80 revues de sciences humaines et sociales, vingt ans plus tard 193 périodiques bénéficient de son appui pour un montant global de 3,5 millions d'euros. En 2004, le CNRS prend l'initiative de poser la question de son soutien aux revues en SHS. Dans une lettre d'information du département SHS consacrée aux revues, le directeur du département, Jean-Marie Hombert, s'interroge sur le nombre de revues en SHS :

Pourquoi tant de revues en sciences humaines et sociales ? On peut assurément l'expliquer en faisant valoir la diversité des disciplines et des champs de connaissance. C'est aussi, peut-être, le résultat des facilités procurées par l'outil informatique : chaque centre de recherche a les moyens, désormais, de se faire à lui-même le cadeau d'une revue. Il n'est pas interdit d'y voir, enfin, l'indice d'un certain conservatisme<sup>7</sup>.

Faisant le constat d'une croissance exponentielle des revues, il ajoute que « l'abondance des revues nuit à la diffusion des connaissances »<sup>8</sup>. La veille scientifique est, selon lui, rendue coûteuse et difficile par le nombre de ces publications qui ne permettent pas pour autant de faire connaître la recherche française à l'étranger. Par ailleurs, à cette date, « il manque en France un outil qui

7 HOMBERT J.-M. (mai 2004), « Éditorial », *Sciences de l'homme et de la société : lettre du département*, 69, p. 1.

8 *Ibid.*

permette d'opérer un classement raisonné des revues », les meilleures revues permettant de faire connaître les meilleurs chercheurs. Un classement s'impose donc, d'autant que « la plupart des revues de sciences humaines et sociales, voire la quasi-totalité d'entre elles, vivent de crédits publics [...]».

Mesurer l'influence intellectuelle de nos revues, au plan national et international, est donc un impératif scientifique mais aussi civique. » Visibilité internationale, notoriété des chercheurs et rationalisation économique constituent les trois prémisses du classement des revues pour le département SHS du CNRS. Ce dernier n'en reste cependant pas là. L'éditorial du directeur du département s'accompagne d'une large enquête entreprise dans le cadre des projets de l'*European Science Foundation* visant à construire un outil de mesure bibliométrique dans le domaine des sciences humaines. De cette enquête découle la décision de voir le CNRS retirer son aide à des revues, apparues pour la plupart dans les années 1990, mais jugées « moins productives » que les autres.

Dans le sillage de cette enquête, le Centre national du livre (CNL) publie en 2006 un rapport consacré à l'ensemble des revues françaises<sup>9</sup>. Le CNL est un autre acteur majeur de ce monde des revues dans le domaine des SHS : alors qu'en 1984 le CNL apportait son appui à 172 revues du secteur, vingt ans plus tard 457 revues reçoivent son soutien. 56 % d'entre elles correspondent aux domaines des sciences humaines et sociales, de la philosophie, de l'histoire et de la critique littéraire. L'aide moyenne accordée à chacune des revues qu'il supporte s'élève en 2004 à 3.536 euros.

Faisant le bilan de cette politique de soutien, l'auteur du rapport, Sophie Barluet s'interroge, comme Jean-Marie Hombert deux ans avant elle, sur l'abondance des revues, voire sur l'utilité d'un grand nombre d'entre elles. Selon elle, les revues scientifiques accompliraient mal leurs missions de diffusion de la connaissance, non seulement à cause de la faiblesse de leur nombre d'abonnés, mais aussi à cause de leur peu d'audience à l'étranger. En somme, bien des revues s'avèreraient être

---

9 BARLUET S.(avril 2006), *Les revues françaises aujourd'hui ...*, *op. cit.*

« d'obscurs objets de plaisir », tout comme certaines d'entre elles apparaissaient aux yeux de Jean-Marie Hombert comme un cadeau que s'offraient les équipes de recherche. Face à ce constat, Sophie Barluet propose au CNL l'adoption de nouveaux critères de sélection et une nouvelle politique d'aide.

La logique de classement des revues qui apparaît dans la première moitié des années 2000 répond ainsi à une double contrainte économique : celle des bibliothèques qui doivent rationaliser leurs politiques d'acquisition dans un contexte marqué par le développement des publications en général et du numérique en particulier ; celles des bailleurs de fonds en amont qui jugent que les revues de SHS ne remplissent qu'imparfaitement leurs missions dans la mesure où elles ne permettent pas une bonne visibilité de la recherche en SHS, à l'étranger notamment. À travers cette critique apparaît aussi une dénonciation à peine implicite de communautés scientifiques jugées trop centrées sur elles-mêmes, cédant à la tentation du luxe et du superflu. Rares sont ceux qui remarquent alors que l'essor du nombre des universitaires et le développement de la spécialisation encouragent un émiettement des publications. À travers les revues n'est-ce pas la croissance de la communauté scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociale qui est alors remise en cause ?

### ***3. D'une sélection à l'autre***

Cette question prend un sens particulier dans un contexte de « fièvre de l'évaluation »<sup>10</sup> qui se caractérise à la fois par une pression des instances politiques et bureaucratiques sur les milieux scientifiques, mais aussi par une diversité des horizons d'attente que l'emploi du seul terme d'« évaluation » tend à occulter.

#### *3.1. Les logiques de l'évaluation*

L'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas un phénomène récent en

---

10 GINGRAS Y. (2008), « La fièvre de l'évaluation de la recherche. Du mauvais usage de faux indicateurs », *Note de recherche du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie*, 5.



France<sup>11</sup>. Dès le début des années 1980, l'évaluation est exigée par certaines figures emblématiques de la communauté scientifique. Cette revendication, que l'on pourrait qualifier de réformatrice, est à nouveau portée lors des mouvements de 2004, année d'une intense mobilisation des chercheurs et des universitaires contre la réduction du budget de la recherche en France. Rappelons que ce mouvement, initié par l'appel « Sauvons la Recherche » du 7 janvier 2004, donna lieu à une vague de démissions collectives des directeurs de laboratoires et à l'organisation d'États généraux de la recherche, eux-mêmes conclus par des Assises nationales tenues à Grenoble le 29 octobre 2004. Loin de refuser l'évaluation, les auteurs du rapport lui accordèrent une place importante dans leurs conclusions :

L'évaluation doit intégrer l'ensemble des activités des chercheurs et enseignants-chercheurs. Elle est systématique, approfondie et suivies de conséquences exécutives. L'évaluation de la composante recherche dans toutes ses dimensions sera effectuée au niveau national, l'enseignement étant évalué au niveau local<sup>12</sup>.

Reste que le terme d'évaluation s'avère polysémique et que se développe, parallèlement à cette revendication de la communauté scientifique, une acception plus proche de la « nouvelle gestion publique »<sup>13</sup>, dont l'expression s'impose en France au début des années 1990 et dont la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 symbolise la réalisation. Ce détour par les finances publiques n'est pas gratuit. La LOLF entend constituer un changement de paradigme budgétaire où les dépenses publiques sont justifiées et contrôlées par des critères de performance. Cet objectif touche l'ensemble des domaines d'intervention de l'État et la recherche ne fait pas exception. Le projet de loi de finances de l'exercice 2006, le premier à appliquer l'intégralité du dispositif LOLF, assigne ainsi aux opérateurs du programme « Formations supérieures et recherche » un certain nombre de buts. L'un d'entre eux exige que : « la qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international »<sup>14</sup>. Deux indicateurs doivent permettre de vérifier la réalisation de cet objectif. La production scientifique des opérateurs du programme est estimée grâce à la part des publications de référence

11 MÉRINDOL J.-Y. (2008), « Comment l'évaluation est arrivée dans les universités françaises », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-4 bis, pp. 7-27.

12 *Résumé du rapport des ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE* (nov 2004), p. 6.

13 Merrien F.-X. (1999), « La Nouvelle Gestion publique », *Lien social et Politiques*, 41, pp. 99-103.

14 PLF 2006 (Projet de loi de finances 2006), *Programme 150* « Formation supérieure et recherche », p. 37.

internationale dans la production française, mais aussi en évaluant la part de la France dans la production de référence européenne et mondiale. Pour distinguer ce type de publication, un classement s'impose. Quant à l'autre indicateur, il porte sur la reconnaissance scientifique estimée grâce à un indice de citation à deux ans. En faisant leur entrée dans la procédure budgétaire, le classement des revues et la bibliométrie deviennent une des clefs de répartition des ressources financières.

Encore faut-il reconnaître le sort particulier réservé aux sciences humaines et sociales. Les rédacteurs du projet de loi de finances 2006 concèdent en effet que :

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européennes des SHS<sup>15</sup>.

Pour le pouvoir politique, l'élaboration d'un classement des revues est un point de passage obligé pour mesurer la performance de la science française. Les sciences humaines et sociales ne sauraient s'exempter de cet impératif.

La recherche de la performance du système national de recherche et d'innovation est également l'un des objectifs avoués de la loi du 18 avril 2006, ce « Pacte recherche » qui devait répondre aux attentes de la communauté scientifique après le mouvement de 2004. L'une des mesures phares de cette loi fut sans conteste la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Cet organisme central se vit confier l'évaluation des établissements universitaires, des unités de recherche et des formations, l'évaluation des personnels continuant de relever d'autres instances (comme le Conseil national des universités pour les enseignants-chercheurs). Jugée moins ouverte que le Comité national d'évaluation créé en 1984-1985, l'AERES fait toujours l'objet de contestations, même si certains la considèrent comme un progrès par rapport à l'instance d'expertise du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche – la Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) – qui existait jusqu'alors.

---

15 *Ibid.*, p. 38.

Acteur central dans l'évaluation de la recherche, l'AERES va alors mettre en œuvre les classements de revues pour mener sa mission à bien.

### 3.2. Classer les revues pour évaluer les universitaires

À dire vrai, l'idée d'établir des classements de revues en SHS a fait entretemps son chemin<sup>16</sup>. En 1999, le sociologue Philippe Jeannin établit une première « revuemétrie » de publications périodiques en droit, information et communication, sciences de l'éducation, sociologie et démographie, économie et psychologie. En 2003, le résultat de ces travaux aboutit à la publication d'un rapport pour le compte de la direction de la recherche du Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies<sup>17</sup>. L'un de ses objectifs est de permettre aux évaluateurs d'« avoir à leur disposition, pour apprécier les publications des chercheurs dans des revues, des listes expertisées de revues, connues des candidats »<sup>18</sup>. En 2003, comme le rappelle Patrick Fridenson, économistes et gestionnaires mettent au point un classement au sein de la section 37 du CNRS dans le but « d'avoir des bases de référence objectives et partagées, de briser l'opacité, parfois même de défendre les "minorités" »<sup>19</sup>. Dans ce domaine, ce classement « est immédiatement devenu la référence pour les recrutements dans les universités les commissions de spécialistes, dans les concours chercheurs du CNRS et dans les écoles de commerce »<sup>20</sup>.

Une autre justification du classement des revues se dessine alors. À celle portée par les bailleurs de fonds en quête de rationalisation et à celle développée par un organisme visant à renforcer la visibilité de la recherche, s'ajoute celle des évaluateurs en quête de critères stables d'évaluation. N'oublions pas cet aspect des choses : c'est au nom d'une évaluation objective en vue des recrutements ou des promotions que l'idée de classement des revues a aussi été défendue. Le monde académique est un monde où l'évaluation est permanente ; pour certains, le classement des

---

16 Sur cet historique des classements, voir : FRIDENSON P. (janvier-mars 2009), « La multiplication des classements de revues de sciences sociales », *Le Mouvement social*, 226, pp. 5-14.

17 JEANNIN P. (NOV. 2003), *Revue-métrie de la recherche en sciences humaines et sociales. Rapport synthétique de mission (1999-2003)*.

18 *Ibid.*, p. 4.

19 FRIDENSON P., *op. cit.*, pp. 6-7.

20 *Ibid.*

revues tend à éviter les évaluations arbitraires. Aussi les notions d'« évaluation » et de « classement des revues » s'avèrent-elles extraordinairement ambiguës : le classement ne prend sens que lorsque l'on met en évidence les présupposés de l'évaluation qu'il est censé servir.

Les sociologues et historiens des sciences, qui ne manqueront pas de se pencher sur ce phénomène, auront ainsi à démêler l'intense circulation des classements entre les différentes institutions qui les conçoivent et les mirent en œuvre à l'échelle nationale et européenne. Notons juste en passant qu'ils seront confrontés à la faible pérennité des sources numériques, essentielles dans cette histoire où Internet a joué un rôle central. Dans ce réseau des classements, l'*European Science Foundation* (ESF) occupe une place maîtresse. L'établissement d'un classement des revues par l'ESF est un processus long, étalé sur au moins huit ans. Il débute en octobre 2000 lorsque le comité pour les humanités de l'ESF décide, lors d'une réunion à Strasbourg, de travailler sur la mise au point de critères qualitatifs et quantitatifs pour évaluer la productivité des chercheurs et de leurs équipes. Moins d'un an plus tard, en juin 2001, un atelier préparatoire constate le besoin d'un *European Reference Index for the Humanities* (ERIH) et lance le projet de confection de listes au niveau national. En novembre 2001, l'assemblée générale de l'ESF entérine ce projet qui se voit doté d'un cahier des charges six mois plus tard. C'est à ce moment qu'apparaissent les catégories A, B et C qui correspondent essentiellement à un degré de reconnaissance internationale. Ces dernières sont ainsi présentées par l'ERIH :

*Categories : 1) Journals category A : i.e. high-ranking international publications with a very strong reputation among researchers of the field in different countries, regularly cited all over the world. 2) Journals category B : i.e. standard international publications with a good reputation among researchers of the field in different countries. 3) Journals category C : research journals with an important local / regional significance in Europe, occasionally cited outside the publishing country though their main target group is the domestic academic community<sup>21</sup>.*

Il faut attendre plus de cinq ans pour que les premières listes soient publiées. Comportant de nombreuses incohérences, censées être provisoires, ces listes sont présentées comme une étape précédant une procédure de *feed-back* aux mains des revues. L'ESF pouvait-elle cependant ignorer l'effet performatif de cette publication imparfaite ?

---

21 *Guidelines. European Reference Index for the Humanities*, disponible sur le site <<http://www.esf.org>>, consulté le 2 mai 2010.

La question est d'autant plus importante que le classement ERIH a largement inspiré les classements publiés par l'AERES le 28 juillet 2008. Ces derniers sont précédés d'un préambule qui mérite un commentaire :

La liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales indique pour chacune son champ disciplinaire et, le cas échéant, son niveau d'audience. Les listes ont été établies pour chaque champ par des comités d'experts comprenant des représentants des instances d'évaluation de la recherche et d'associations ou sociétés savantes, ainsi que des documentalistes. La liste constitue une aide à l'évaluation de la production des unités de recherche, au sein des comités organisés par l'AERES. Dans l'ensemble, la classification A, B, C correspond à l'étendue du rayonnement des revues. La liste sera actualisée.

NB1 : L'AERES remercie toutes les personnes ayant contribué à établir ces listes, ainsi que le CNRS et l'ERIH de la Fondation Européenne pour la Science pour avoir mis à sa disposition des listes déjà recensées par ces organismes.

NB2 : Pour déterminer le nombre de "produisant en recherche et valorisation" dans un laboratoire, les revues ici classées A et B sont considérées comme des « publications de rang A » au même titre que d'autres formes de production scientifique. Consulter la note relative au "produisant en recherche et valorisation" sur le site de l'AERES, section des unités de recherche)<sup>22</sup>.

En quelques lignes, l'AERES reconnaît avoir bénéficié des classements du CNRS et de l'ERIH. Preuve que le travail mené depuis le début des années 2000 n'a pas été perdu pour l'instance d'évaluation. Vu le rôle que le CNRS semble avoir joué au sein de l'ERIH, il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce que les classements de 2008 doivent à l'organisme. Pour le reste, le texte frappe par son imprécision. Ni la procédure de constitution, ni la composition des « comités d'experts » ne sont décrites. Les catégories A, B, C s'avèrent beaucoup moins bien définies que celles de l'ERIH et se trouvent soumises à une étrange algèbre. Pour l'AERES, le B du classement vaut « publication de rang A ». Cette bizarrerie pourrait faire sourire s'il n'était question de fournir une « aide à l'évaluation de la production des unités de recherche ». Or, au moment même où l'AERES publie ses étranges classements, des tensions commencent à apparaître en France sur la réforme du statut des enseignants-chercheurs.

On ne peut évoquer la question de l'évaluation en général et celle du classement des revues en SHS en faisant abstraction du contexte qui a renforcé, en France du moins, la fronde de la

---

22 « La liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales », article mis en ligne le 28 juillet 2008, <<http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>>, consulté le 30 novembre 2009. Au 2 mai 2010, cet article n'est plus disponible sur cette URL mais un texte similaire peut être trouvé <[http://www.aeres-evaluation.fr/index.php/content/download/13044/181979/file/Liste\\_revuesSHS\\_vagueD2009-2012.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/index.php/content/download/13044/181979/file/Liste_revuesSHS_vagueD2009-2012.pdf)>, consulté le 2 mai 2010.

communauté scientifique à l'encontre des classements de l'AERES. La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités, dite LRU, a entraîné à l'automne 2007 un mouvement d'opposition, étudiantin pour l'essentiel, donnant lieu au blocage de certaines universités. L'échec de ces protestations permit au gouvernement d'appliquer les différents volets de la LRU et de lancer ainsi une réforme du statut des enseignants-chercheurs. Le 9 juillet 2008, le conseiller d'État Rémy Schwartz remet son rapport sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur. À la rentrée universitaire 2008, les enseignants-chercheurs s'engagent donc sur le terrain de la redéfinition de leur statut, tandis que les listes de revues publiées par l'AERES commencent à se diffuser dans la communauté des SHS. Dans ce contexte, le classement prend une signification particulière : il est interprété comme l'amorce d'une discrimination entre universitaires selon que l'on soit jugé « publiant » ou non par les instances d'évaluation.

Malgré les tensions qui s'annoncent, l'AERES met en œuvre son classement des revues SHS lors de sa campagne d'évaluation dite de la « vague D », qui correspond aux établissements et unités de recherche situées en Île-de-France et dans l'académie de Lille. À cause de la répartition géographique de la recherche en France, cette vague concerne la majorité des unités en SHS qui sont amenées à faire remonter à leurs tutelles tout un ensemble d'informations reposant sur le classement imposé par l'AERES. De son côté, le CNRS, en tant que tutelle d'un certain nombre d'unités, demande aux chercheurs et enseignants-chercheurs de remplir des formulaires individuels comportant un certain nombre de renseignements bibliométriques (voir illustration).

**4 - Données bibliométriques (Harzing Publish or Perish)****LE RENSEIGNEMENT DE CETTE FEUILLE**

LE RENSEIGNEMENT DE TOUTES LES CELLULES 2 à 11 EST OBLIGATOIRE

LORSQU'UNE PERIODE N'EST PAS PRECISEE, LES RENSEIGNEMENTS PORTENT SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE

1-NOM	2-Nombre d'ouvrages ou de chapitres d'ouvrages "recherche" sur 2004-2008 <sup>a</sup>	3-Nombre d'articles réf HARZING sur 2004-2008 <sup>a</sup>	4-Nombre total d'articles ou livre, Np <sup>b</sup>	5-Nombre total de citations Nc,tot <sup>c</sup>	6-Nombre de citations par articles Nc,tot/Np <sup>d</sup>	7-Facteur h <sup>e</sup>
GALVEZ BEHAR						

<sup>a</sup>Seules les cellules de la ligne 8 sont accessibles

Pour remplir Les cases 2 (colonne B) à 11 (colonne K) se reporter au document Word "Bibliométrie (accès)"

a) Harzing Publish or Perish donne pêle-mêle tout ce que contient Google Scholar, il convient donc de faire un tri sélectif pour n'indiquer que ce qui est demandé les cases 2,3 et 4 (colonnes B, C et D)

On me permettra de témoigner de l'émotion qu'a pu engendrer cette exigence d'un organisme scientifique qui prétendait asseoir son évaluation sur des données aussi disparates que celles que l'on peut trouver sur Google Scholar. Face à une telle forme d'évaluation, si contradictoire avec l'idée que chacun peut se faire du métier de savant, nombreux furent ceux qui refusèrent de donner de tels renseignements. Dans le contexte de tension de la communauté universitaire, certains partirent même à l'assaut des classements.

#### ***4. Les sciences humaines et sociales à l'assaut des classements***

Les classements de revues, tant au niveau européen qu'en France, ont fait l'objet de critiques sévères qui ont obligé leurs promoteurs à revoir leur élaboration sans pour autant revenir sur leurs objectifs originels.

##### *4.1. La déconstruction des classements*

Ce mouvement d'opposition aux classements fut en partie initié à l'échelle européenne avec



l'appel « *Journal under Threat. A joint Response from History of Science, Technology and Medicine Editors* »<sup>23</sup>. Lancé à l'été 2008 par une dizaine de revues d'histoire des sciences et des techniques anglophones, le texte pointe l'opacité de la procédure d'élaboration des listes de l'ERIH, mais aussi « l'incompréhension fondamentale de la recherche et de sa publication dans notre champ, et dans celui des humanités en général ». Loin de refléter la variété des objectifs éditoriaux des revues, de leurs contenus et de leur audience, les listes de l'ESF sont dénoncées pour les effets autoréalisateurs qu'elles risquent de produire. Les revues signataires demandent alors à être retirées de l'ERIH. Quelques mois plus tard, en octobre 2008, c'est au tour des revues d'histoire allemandes de prendre position contre le classement de l'ERIH à l'occasion de l'*Historikertag*<sup>24</sup>.

Bien entendu, la France n'est pas en reste dans ce mouvement de protestations<sup>25</sup>. Ces dernières émanent aussi bien des revues que d'associations savantes ou d'instances d'évaluation. Au mois de septembre 2008, historiens des sciences, sociologues et polistes remettent en cause le classement de l'AERES. En octobre, une pétition demandant le retrait des listes de l'AERES est lancée à l'initiative de Sylvain Piron ; elle atteint deux mois plus tard 3600 signataires. Par ailleurs, plusieurs sections du CNU affichent également leur opposition au classement. Les revues réunissent leurs comités éditoriaux pour prendre position, participant ainsi du mouvement de contestation qui commence à se cristalliser dans les universités françaises. Le 4 décembre 2008, une vingtaine de revues en SHS se réunissent à Paris en présence de Patrice Bourdelais, délégué scientifique à l'AERES. La conclusion qui émerge au terme des débats est de demander à l'AERES une liste unique, pluridisciplinaire et sans classement, reposant sur le principe du « périmètre de scientificité »<sup>26</sup>.

Quelques observations sont nécessaires pour saisir ce mouvement de fronde qui se

---

23 Il existe plusieurs versions de l'appel, qui a d'abord circulé sur les listes de diffusion spécialisées et dont la liste des signataires s'est enrichie au fil du temps. Il semble que la version originelle soit disponible sur le site de « Sauvons l'Université » : <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article591>>, consulté le 3 mai 2010.

24 Un compte rendu du colloque *Wie gut sind unsere Fachzeitschriften? Qualitätssicherung in der Geschichtswissenschaft* tenu à Dresde du 30 septembre au 3 octobre 2008 est disponible en ligne : <<http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/tagungsberichte/id=2317>>, consulté le 3 mai 2010.

25 L'Association nationale des candidats aux métiers de la science politique a rassemblé dans un dossier documentaire plusieurs prises de position sur les revues. Ce dossier est consultable sur le site Internet de l'association : <<http://ancmsp.com/-dossier-AERES->> consulté le 3 mai 2010. Par ailleurs, le carnet de recherche « Évaluation en sciences humaines et sociales » lancé en octobre 2008 par LEMERCIER C., PICARD E. et PIRON S. permet également de retrouver ces prises de position : <<http://evaluation.hypotheses.org>>, consulté le 3 mai 2010.

26 Compte rendu de la réunion par Emmanuelle Picard.



développe à l'automne 2008. Les critiques récurrentes ont porté, bien entendu, sur la légitimité des experts ou sur l'impossibilité d'établir une relation d'ordre entre revues. D'autres ont consisté à mettre en lumière les effets pernicioeux des classements, voire les arrière-pensées de leurs promoteurs. À mes yeux, le plus remarquable n'est pas là ; il réside plutôt dans le fait que les classements de l'ERIH et de l'AERES ont été traités comme des « faits sociaux ». De nombreuses critiques, dont celle de l'auteur de ces lignes à l'encontre des listes relatives aux revues d'histoire, ont procédé à une déconstruction des classements pour mieux en démontrer l'incohérence, voire l'arbitraire. Ces classements ont ainsi été soumis à l'épreuve d'analyses statistiques ou historiques. Il faut aussi souligner que, pour ainsi dire, les classements ont été pris à leur propre piège puisque les critiques les plus fortes ont résulté d'un travail de comparaison rendu possible par les classements antérieurs. La critique des classements repose paradoxalement sur leur pluralisme. Cette ruse de la raison classificatrice a cependant un effet pervers : elle tend à imposer la possibilité du classement des revues. En dénonçant un classement en le considérant pire qu'un autre, on ne remet pas en cause l'opportunité du principe de classification<sup>27</sup>.

---

27 Cet argument est inspiré par l'analyse de LEMERCIER C. : « Classer les revues de sciences humaines : comment ? Pour quoi ? », *Méthodes et Interdisciplinarité en Sciences humaines*, à paraître. Je remercie Claire Lemerrier de m'avoir communiqué son article avant parution et, de manière plus générale, des discussions que nous avons pu avoir sur ce sujet.

#### 4.2. Transactions et arrangements

Face à ce torrent de protestations au niveau européen, l'ESF publie une réponse aux critiques en décembre 2008<sup>28</sup>. Rappelant l'historique de l'ERIH et précisant le mode de constitution de ses comités d'experts et leur méthodologie, son texte précise que « lorsque les listes initiales furent publiées sur le site de l'ESF, un avertissement clair fut émis selon lequel ces listes dans leur forme originelle ne pouvaient être utilisées à des fins d'évaluation. » Il insiste ensuite sur l'importance de la procédure de feedback, l'ERIH étant fait « par des universitaires pour des universitaires. » Aujourd'hui, la publication de listes corrigées suit son cours. Les nouvelles listes n'étaient pas sorties à la date où ces lignes sont écrites.

Du côté de l'AERES, une première justification intervient en septembre 2008. Là encore, les promoteurs du classement insistent sur le caractère provisoire des listes proposées et sur leur nécessaire amélioration. Comme dans le cas de celle de l'ERIH, un tel argument se heurte à la réalité de l'usage des classements. Comment expliquer que des procédures d'évaluation alors en cours aient pu être faites sur la base – certes partielle – de classements jugés provisoires ? Quoi qu'il en soit, l'AERES se lance au cours de l'année 2009 dans l'actualisation des listes contestées. De manière générale, des comités disciplinaires *ad hoc* sont créés avec des représentants de l'AERES, d'autres instances d'évaluation comme le CNU, mais aussi avec des membres de l'Institut universitaire de France. Le résultat de cette procédure est variable. Sur les onze champs disciplinaires en SHS ayant revu leurs listes, six ont adopté un principe de liste unique. En géographie et en anthropologie, la liste unique résulte cependant de la reprise des revues préalablement classées A et B. Les sciences et techniques des activités physiques et sportives, la théologie, mais aussi, à leur manière la psychologie et les sciences de l'éducation, ont élaboré des listes faisant apparaître plusieurs catégories de revues, parfois clairement hiérarchisées. La faiblesse de cette démarche de correction réside sans doute sur le mode de désignation des experts ; son intérêt repose toutefois sur la définition mise en œuvre du périmètre de scientificité.

---

28 « Joint Response to Criticism », décembre 2008, disponible sur site < <http://www.efs.org> >, consulté le 3 mai 2010. Le texte est signé de MIRDAL G.M. (université de Copenhague), PEYRAUBE A. (CNRS), KIEFER F. (Académie hongroise des sciences), MUSTAJOKI A. (université d'Helsinki), WORTON M. (University College de Londres).

Il faut s'arrêter un instant sur cette notion apparue lors des discussions de l'automne 2008 et, notamment lors de la rencontre des revues du 4 décembre. L'idée défendue est de refuser toute relation d'ordre entre les revues tout en admettant que les revues « scientifiques » se distinguent des autres par un certain nombre de critères simples : parutions régulières, existence d'un comité éditorial et d'un comité de lecture, expertise des propositions d'articles en double aveugle, etc. Certains, comme Claire Lemerrier, ont souligné les limites de ce périmètre<sup>29</sup>. Non seulement, les acceptions du périmètre peuvent s'avérer fort variables d'une institution à une autre, mais encore « critères et largeur de la liste sont [...] *in fine* déterminés en fonction de ce que l'on veut faire de la liste ». La liste, fût-elle unique, est inséparable de son usage : accepter de voir l'AERES construire des listes de revues revient à légitimer les buts explicites, mais surtout implicites, de cette institution. Plutôt que d'avoir recours à une liste pour ainsi dire centrale, rien n'empêche un évaluateur – un membre de comité de sélection, par exemple – de procéder à l'estimation de la qualité des publications d'un candidat, en enquêtant par lui-même sur la notoriété de ses travaux, mais surtout, en les lisant.

Ces arguments sont de poids mais ils me semblent tout de même problématiques. La méfiance à l'égard d'un organisme central d'évaluation dont la composition tranche avec un certain nombre de principes et de traditions est peut-être justifiée ; le refus d'une évaluation industrielle faite à base d'indicateurs bibliométriques non maîtrisées est légitime. Toutefois, je ne peux m'empêcher de penser que la construction d'une référence permettant de distinguer les publications scientifiques des autres est une chose importante et qu'elle ne peut pas être totalement renégociée dans le huis clos de chaque comité de recrutement. Nous savons bien que les critères d'évaluation peuvent être réversibles d'une commission à l'autre, voire chez le même expert selon le contexte et les enjeux. Sur le *Kampfplatz* de l'évaluation, le périmètre de scientificité doit être une de ces règles qui permettent d'éviter que tous les coups ne soient permis. La réflexion autour de ce périmètre – qui revient à poser la question : « Qu'est-ce qu'une revue scientifique ? » – est aussi un moment de

---

29 Voir son billet sur le carnet de recherche précité : <<http://evaluation.hypotheses.org/396?lang=fr>>, consulté le 5 mai 2010.

définition des communautés scientifiques.

### ***Conclusion : où en sommes-nous ?***

En dépit des critiques fortes et légitimes qu'ils suscitent, les classements ne seront pas tout à fait vains s'ils permettent aux revues en SHS de mieux se connaître et de mieux s'affirmer. Cette reconnaissance passe par une analyse fine de l'économie, matérielle et symbolique, des revues dont on ignore bien souvent le travail en interne<sup>30</sup>. Une revue n'est pas un simple support matériel d'une information scientifique labellisée. Elle est un collectif de femmes et d'hommes qui évaluent certes des savoirs, mais qui, dans une mesure que l'on tend à négliger, participent de leur construction. Bien que les articles soient signés de leurs seuls auteurs, nombreux sont ceux qui se trouvent enrichis par les remarques des experts ou par celles des membres d'un comité éditorial. Les revues reposent sur l'engagement d'acteurs qui acceptent de consacrer à cette tâche une partie de leur temps, pendant lequel ils ne publient pas mais aident à la publication des autres. Sans doute, cet investissement n'est-il pas pur altruisme ; il n'est pas sûr cependant que sa reconnaissance symbolique soit toujours à la hauteur. Preuve en est le découragement que des classements parfois insensés peuvent produire sur ceux qui se sentent victimes de déclassement.

Cette dimension quelque peu alchimique des revues, qui fabriquent des auteurs individuels grâce à un travail collectif, incite par ailleurs à ne pas voir trop vite en elles des outils idéaux pour l'évaluation. L'article, même lorsqu'il est pondéré par la notoriété de la revue, n'est pas l'unité de mesure de la valeur d'un universitaire. Loin d'être un étalon inerte, il est à la fois l'indice de la qualité d'un auteur et le symbole du dynamisme d'une communauté scientifique. L'un ne va pas sans l'autre. Toute évaluation qui tendrait à disjoindre ces deux aspects, concevant la performance collective comme la somme des performances individuelles, est bien hasardeuse et risque de mettre en péril des communautés scientifiques toujours fragiles.

Malgré tout, les classements demeureront, pour une raison au moins. Faire de la science ne

---

30 À cet égard, le rapport publié par le GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION, intitulé *L'édition scientifique française en sciences humaines et sociales*, est symptomatique de cette ignorance du travail effectué par les équipes de rédaction des revues, travail d'autant plus crucial que les éditeurs se déchargent de plus en plus sur elles.

dispense en rien des choix économiques qu'imposent des ressources toujours rares. Publier est aussi une activité économique qui nécessite des arbitrages. Sauf à rester dans le déni de l'économique, déni qui peut être fatal à des disciplines dont on conteste par ailleurs l'utilité, il faut assumer cette condition de notre vie scientifique. On ne peut donc pas refuser les classements. Aussi, plutôt que de voir ces derniers établis selon des logiques bureaucratiques fondées sur un principe d'autorité contraire au principe du débat rationnel, nos communautés doivent-elles prendre la main. Elles doivent bâtir des modèles d'évaluation qui concordent avec la « vocation de savant » grâce à des critères d'élaboration et de jugement publics, motivés et laissant place à la critique.

Nos communautés scientifiques feront ainsi coup double. Non seulement elles se définiront à travers ces règles, mais elles pourront d'autant mieux se montrer exigeantes vis-à-vis d'autres acteurs sociaux qu'elles ne cesseront de se montrer exigeantes vis-à-vis d'elles-mêmes. Aussi doivent-elles porter un regard lucide sur leur propre fonctionnement et leurs propres dysfonctionnements. Les sciences humaines et sociales qui prétendent objectiver « le social » ne peuvent se soustraire au regard de la société. Elles ne peuvent opposer une communauté idéale aux acteurs politiques et bureaucratiques, car ces derniers ont beau jeu de souligner les lacunes des communautés réelles. Nos communautés doivent faire preuve de réalisme et assumer pleinement leur dimension économique, en utilisant au mieux les ressources allouées et en justifiant cette utilisation. Il faut parfois compter pour préserver ce qui compte.

## ***Bibliographie***

- BARLUET S. (avril 2006), *Les revues françaises aujourd'hui : entre désir et dérives, une identité à retrouver*, rapport de mission pour le Centre national du livre.
- CHARTRON G. & ET SALAÜN J.-M. (2000), « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 45, p. 32.
- CRESENT J.-P. (1987), « Citations et évaluations des périodiques. Principes, applications, perspectives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 32, p. 236.
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE (nov. 2004), *Rapport*
- FRIDENSON P. (2009), « La multiplication des classements de revues de sciences sociales », *Le Mouvement social*, 226, pp. 5-14.
- GINGRAS Y. (2008), « La fièvre de l'évaluation de la recherche. Du mauvais usage de faux indicateurs », *Note de recherche du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie*, n° 5.

- GRUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION (2009), *Rapport*, Édition scientifique française en sciences humaines et sociales.
- HOMBERT J.-M. (2004), « Éditorial », *Sciences de l'homme et de la société : lettre du département*, 69, p. 1.
- JEANNIN P. (nov. 2003), « Revuemétrie de la recherche en sciences humaines et sociales ». *Rapport synthétique de mission (1999-2003)*.
- LEMERCIER C. (à paraître), « Classer les revues de sciences humaines : comment ? Pour quoi ? », *Méthodes et Interdisciplinarité en Sciences humaines*.
- MÉRINDOL J.-Y. (2008), « Comment l'évaluation est arrivée dans les universités françaises », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-4 bis, pp. 7-27.
- MERRIEN F.-X. (1999), « La Nouvelle Gestion publique », *Lien social et Politiques*, 41, pp. 99-103.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Statistiques des enseignements. Tableaux et informations*, 1972, 1977, 1987. *Note d'information*, n° 81-38, novembre 1981 ; n° 86-30, juillet 1986 ; n° 91-48, 1991 ; n° 97-29, juillet 1997 ; n° 02-42, septembre 2002.
- MINON M. & CHARTRON G. (juin 2005), *État des lieux comparatif de l'offre de revues SHS. France – Espagne – Italie*. Étude réalisée pour le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- PLF 2006 (Projet de loi de finances 2006), *Programme 150* « Formation supérieure et recherche ».

### Références internet

- GUIDELINES. EUROPEAN REFERENCE INDEX for the Humanities, en ligne : <<http://www.esf.org>>, consulté le 2 mai 2010.
- « Joint Response to Criticism », décembre 2008, en ligne : <<http://www.esf.org>>, consulté le 3 mai 2010. Le texte est signé de Gretty M. Mirdal (université de Copenhague), Alain Peyraube (CNRS), Ferenc Kiefer (Académie hongroise des sciences), Arto Mustajoki (université d'Helsinki), Michael Worton (University College de Londres).
- « La liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales », article mis en ligne le 28 juillet 2008, <<http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>>, consulté le 30 novembre 2009. Au 2 mai 2010, cet article n'est plus disponible sur cette URL mais un texte similaire peut être trouvé <[http://www.aeres-evaluation.fr/index.php/content/download/13044/181979/file/Liste\\_revuesSHS\\_vagueD2009-2012.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/index.php/content/download/13044/181979/file/Liste_revuesSHS_vagueD2009-2012.pdf)>, consulté le 2 mai 2010.
- L'ASSOCIATION NATIONALE DES CANDIDATS AUX MÉTIERS DE LA SCIENCE POLITIQUE a rassemblé dans un dossier documentaire plusieurs prises de position sur les revues. Ce dossier est consultable sur le site Internet de l'association : <<http://ancmsp.com/-dossier-AERES->> consulté le 3 mai 2010. Par ailleurs, le carnet de recherche « Évaluation en sciences humaines et sociales » lancé en octobre 2008 par Claire Lemercier, Emmanuelle Picard et Sylvain Piron permet également de retrouver ces prises de position : <<http://evaluation.hypotheses.org>>, consulté le 3 mai 2010.
- « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », en ligne : <<http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php>>, consulté le 3 mai 2010.
- « Sauvons l'Université », en ligne : <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article591>>, consulté le 3 mai 2010.
- Wie gut sind unsere Fachzeitschriften? Qualitätssicherung in der Geschichtswissenschaft tenu à Dresde du 30 septembre au 3 octobre 2008n en ligne : <<http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/tagungsberichte/id=2317>>, consulté le 3 mai 2010.